



CONSEIL SUPERIEUR NATIONAL de l'ACUPUNCTURE TRADITIONNELLE

Association culturelle Loi 1901 créée le 8 juillet 1985 (Déclarée au J.O. du 31/07/1985)

Siège social : Chez M. Roger CAO VAN, 309A Chemin du Pataou - 84460-CHEVAL BLANC

Président CSNAT : csnat.contact@gmail.com

Secrétariat CSNAT/CCREAT : ccreat.secretariat@gmail.com

Site web : www.ccreat.fr

EXAMEN du CAPESMA ®

L'examen pour l'obtention du CAPESMA est une certification qui reconnaît et valide les compétences professionnelles et les aptitudes pédagogiques pour enseigner les fondamentaux, théoriques et cliniques de l'acupuncture, conformes aux Textes Classiques de la Médecine Traditionnelle Chinoise.

§- Une Commission d'experts cooptés, composée à parité de médecins et de non médecins, sera mise en place par le Président du Conseil Supérieur National de l'Acupuncture Traditionnelle (CSNAT).

§- Ces experts sollicités, seront recrutés parmi les personnalités reconnues pour leurs compétences pédagogiques et la qualité de leurs travaux de recherches en médecine chinoise.

§- La Commission collégiale aura en charge d'examiner les dossiers et valider les aptitudes à l'homologation des candidatures à l'obtention du CAPESMA.

§- Les enseignants certifiés seront intégrés et bénéficieront d'un statut validé d'aptitudes à l'enseignement supérieur de type privé.

§- Ils auront qualité pour être membres de plein droit des jury d'examens sur la matière acupuncturale.

§- Ils auront qualité pour diriger des Etablissements agréés d'Enseignement Supérieur Libre préparant à l'examen du Diplôme National d'Acupuncteur Traditionnel (DNAT). Ils auront qualité pour participer à l'élaboration des modalités et des questions d'examen au sein de la Commission en charge de l'organisation de l'examen national. Ils seront autorisés à faire état de leurs titres sur les documents officiels et les informations destinées au public.

Roger CAO VAN *Président*

Ghislaine TARDIEU *Vice-Présidente*

